

Ordre du jour de la séance publique

1. Présentation du plan zonal de sécurité - Communication
2. Procès-verbal de la séance publique précédente - Approbation
3. Projet de création de centre cinéraire sur le territoire Huy-Waremme - Décision
4. Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 : rapport financier simplifié de l'année 2019 - Approbation
5. Ristourne manifestation exceptionnelle tournoi 7 et 8 septembre BC Villers Wanze - Approbation
6. Subsidés clubs sportifs 2020 - Décision
7. Programme Communal de Développement Rural - Rapport annuel 2019 - Approbation
8. Actions de prévention Intradel 2019 - Approbation
9. PCA Wanze centre - Convention de revitalisation urbaine - Renonciation au droit d'accession - Modification - Décision
10. Convention avec l'asbl Oxfam - Approbation
11. Agenda 21 local - Evaluation 2018 - Approbation
12. Décret voirie - Modification d'une voirie communale - Déclassement et création d'un nouveau tronçon sentier 36 - Rue des Hadrennes - Décision
13. Décret voirie - Modification d'une voirie communale - Déclassement d'une partie du chemin n°1 à Wanze - Décision
14. Création d'une voirie provisoire durant les travaux du Roua - Convention relative à la mise en œuvre d'une voirie provisoire - Décision
15. Servitude de vue - Acquisition d'une portion de parcelle - Chaussée de Wavre - Projet d'actes - Décision 1/2
16. Réalisation d'un audit des flottes de véhicules de la Commune, du CPAS, de l'ASBL Vive le Sport et du Centre culturel - Prise d'acte
17. Recours à l'encontre de la décision de fixation du montant de la compensation liée à la forfaitisation des réductions du PRI - Exercices 2014 à 2019 - Autorisation d'ester en justice
18. Dépense urgente - Réfection de la toiture plate du bâtiment principale des Grandes Ruelles - Prise d'acte
19. Curage de 2 bassins d'orage à Vinalmont: relance - Travaux - Approbation des conditions du marché et du mode de passation
20. Réfection du parking du football à Antheit - Approbation des conditions du marché et du mode de passation
21. Eléments de sécurité: rue Dony et rue des Vallées - Approbation des conditions du marché et du mode de passation
22. Motion pour la modification et le report de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres - Décision
23. Enseignement maternel : ouvertures de classes le 20 janvier 2020 – Confirmation

Questions orales

24. Sophie Seinlet pour Bleu de Wanze : "Les résidences-services à la maison de repos Les Avelines"
25. Sophie Seinlet pour Bleu de Wanze : "Etat de la cour de récréation de l'école de Huccorgne"

Point 3 – Projet de création d'un centre cinéraire sur le territoire Huy-Waremme

Suite à l'augmentation du nombre de crémations sur le territoire de Huy-Waremme et au vu des difficultés rencontrées par les familles de défunts pour procéder dans des délais raisonnables à des funérailles par crémation ; une étude prospective relative à la construction d'un centre cinéraire sur le territoire Huy-Waremme a été élaborée par l'Intercommunale Neomansio-Crematoriums de service public. Cette étude a démontré la pertinence et la faisabilité, tant opérationnelle que financière, de ce projet qui verrait le jour sur le site de "Héron 2" (à proximité de l'E42) et dont le coût de l'investissement serait pris en charge par l'intercommunale Neomansio.

Vu la décision unanime prise par le Conseil d'administration de la Conférence des élus Meuse-Condroz-Hesbaye, en sa réunion du 16 octobre 2019, de confier mandat à l'Intercommunale Neomansio pour développer ce projet de construction, les membres du Conseil communal ont marqué leur accord quant à ce projet et quant à l'adhésion de la Commune à l'Intercommunale Neomansio-Crematorium de service public, aux conditions financières qui seront définies en cas d'évolution positive du projet.

Point 5 – Ristourne manifestation exceptionnelle tournoi 7-8 septembre BC Villers Wanze

Le club de badminton BC Villers-Wanze a organisé un tournoi au hall omnisports les 7 et 8 septembre 2019. Dans ce cadre, le club sollicite une ristourne de 10 % sur ses consommations à la cafétéria du hall. Le Conseil communal wanzois a autorisé l'octroi d'un subside s'élevant à 127,50€ au club BC Villers-Wanze.

Point 6 – Subsidés clubs sportifs 2020

A travers l'octroi de subsides aux clubs sportifs, la volonté de la Commune est de promouvoir la formation sportive des jeunes ainsi que la pratique sportive chez les jeunes et chez les seniors. Pour bénéficier du subside, les clubs doivent introduire une demande. Pour l'année 2020, les subsides s'élèvent à 23.000€ pour l'ensemble des clubs.

Le Conseil communal a répondu favorablement à la proposition d'octroi de subside à 33 clubs sportifs wanzois. Ces montants sont calculés selon le règlement d'octroi des subsides annuels aux associations sportives adopté par le Conseil communal en date du 10 mai 2010 et modifié le 13 novembre 2017.

Point 7 - Programme Communal de Développement Rural - Rapport annuel 2019

Les Conseillers communaux ont approuvé le rapport annuel 2019 du PCDR.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR), composée de citoyens et d'élus, accompagne le processus du développement rural à Wanze. La liste des projets approuvés en 2014 est ainsi mise à jour chaque année pour le 31 mars.

Point 8 – Actions de prévention Intradel 2020

Les Conseillers communaux ont mandaté l'intercommunale Intradel pour mener des actions de sensibilisation des citoyens. Ces actions seront relatives à la réduction de la production de déchets.

L'intercommunale propose trois actions de prévention à destination des ménages, à savoir :

- **Le Bock'n roll** (emballage réutilisable pour sandwiches et tartines) fournis aux 6^e primaires des écoles situées sur le territoire tous réseaux confondus (rentrée scolaire 2020-2021)
- **Le Bee Wrap** (film réutilisable en cire d'abeilles) fourni avec un message d'utilisation, d'entretien et un mode d'emploi, qui seront distribués lors d'événements organisés par la Commune
- **L'accompagnement dans la démarche Zéro Dechet (ZD)** : Intradel accompagne la Commune via un comité de pilotage, la formation des élus et des techniciens, le diagnostic de la situation, l'élaboration du plan d'actions, la coordination des actions sur le terrain, la fourniture des supports de communication, l'accompagnement méthodo,...

Point 9 – PCA Wanze centre – Convention de revitalisation urbaine – Renonciation au droit d'accession – Modification

Le Plan Communal d'Aménagement de Wanze centre a été approuvé par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon en 2004. En septembre 2019, la société Thomas et Piron indiquait vouloir acquérir le lot invendu du N°61 du PCA. La société a récemment sollicité la Commune afin de pouvoir reporter de 7 mois l'échéance de la phase E car la dernière maison est actuellement en fin de construction et sera vendue au nouvel acquéreur le 20 avril (les formalités d'acquisition devaient être réalisées en janvier 2020 mais ont dû être reportées). En effet, le délai étant dépassé, il appartenait à l'entreprise d'acquérir le terrain et de verser le montant à la Commune, entreprise qui devait ensuite revendre le terrain à l'acquéreur de la maison. Cependant, afin de limiter la multiplication des actes, les notaires des deux parties ont proposé de modifier les termes de l'article 1^{er} de la convention du 24 juin 2019. Les Conseillers communaux ont marqué leur accord sur la décision de repousser l'échéance de la phase E au 20 avril 2020.

Point 10 – Convention avec l'asbl OXFAM

Deux bulles à textiles Oxfam sont présentes sur le territoire de la Commune de Wanze (rue du Centre à Moha et rue Charles Frère, à côté de la salle Delbrouck à Vinalmont) mais jusqu'à présent, aucune convention n'avait été signée avec l'asbl. Dans ce cadre, les Conseillers ont accepté d'établir une convention avec Oxfam pour la gestion et la collecte des textiles de ces deux bulles. Cette convention est réalisée pour une durée de 2 ans et sera reconduite tacitement pour une durée similaire, sauf manifestation d'une volonté contraire dans le chef d'une des parties. La convention est prévue uniquement pour la gestion et le ramassage via les bulles textile et ne prévoit pas de collecte en porte à porte.

Point 12 – Décret voirie – Modification d’une voirie communale – Déclassement et création d’un nouveau tronçon sentier 36 – Rue des Hadrennes

A l'atlas des chemins vicinaux de Vinalmont, le sentier n°36 traverse plusieurs propriétés en diagonale à hauteur de la rue des Hadrennes. Depuis de nombreuses années, l'assiette de ce sentier a été officieusement déplacée afin de longer les limites de propriétés des parcelles concernées. Les promeneurs utilisent régulièrement ce nouveau tronçon. La demande consiste donc en la régularisation d'une situation existante depuis de nombreuses années. Une enquête publique s'est déroulée du 20 janvier au 18 février 2020 portant sur cette modification. Durant cette période, aucune remarque ou réclamation n'a été adressée à la Commune. Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont approuvé le déclassement d'un tronçon du sentier n°36 à Vinalmont et de créer un nouveau tronçon du sentier n°36 (en remplacement du tronçon déclassé).

Point 13 – Décret voirie – Modification d’une voirie communale – Déclassement d’une partie du chemin n°1 à Wanze

Dans le cadre du chantier de construction par la Commune de 6 logements dans l’impasse de la rue G. Smal à Wanze, il convient de déclasser une partie du chemin n°1 à Wanze en vue de l'intégrer dans le domaine privé communal (184 ca). En outre, dans le cadre de l'aménagement d'une aire de stationnement et de manoeuvres relatifs à ces nouveaux logements, il convient d'intégrer 258 ca de domaine privé communal dans le domaine public. Une enquête publique s'est déroulée du 20 janvier au 18 février 2020 portant sur cette modification. Durant cette période aucune remarque ou réclamation n'a été adressée à la commune. Dans ce cadre, les membres du Conseil communal ont marqué leur accord quant à la décision de déclasser une partie du chemin n°1 à Wanze en vue de l'intégrer dans le domaine privé communal (184 ca) et d'intégrer 258 ca de domaine privé communal dans le domaine public.

Point 14 – Création d’une voirie provisoire durant les travaux du Roua – Convention relative à la mise en œuvre d’une voirie provisoire

Le SPW a créé un giratoire à la sortie 7 de l'autoroute E42. Il est aussi prévu de créer une nouvelle voirie le long de l'autoroute pour éviter aux camions de traverser le hameau de *Amon Sotia*. La voirie actuelle (tout comme le sera la future) est utilisée quotidiennement par les camions desservant Carmeuse et Sagrex. Il s'agit d'environ de 600 camions par jour.

Cette nouvelle voirie sera construite sur les territoires des communes de Braives et de Villers-le-Bouillet. La Commune de Wanze et la Commune de Villers-le-Bouillet ont conclu une convention pour l'intervention financière des travaux de ladite voirie.

Les travaux vont empêcher l'utilisation de la voirie existante pendant plusieurs semaines et il sera impossible de dévier les camions vers d'autres voiries communales, en l'occurrence vers le centre de Moha.

Une solution alternative a été dégagée avec les deux entreprises, sous la forme d'une voirie provisoire sur des terrains privés de la Commune de Braives. Cette voirie provisoire sera construite par les deux sociétés Carmeuse et Sagrex et à leurs frais. Une convention entre la Commune et les deux sociétés est présentée pour approbation pour régler les conditions financières de la mise à disposition des terrains destinés à la voirie provisoire. Le fermier exploitant ces terres a marqué son accord. Ainsi, les Conseillers communaux ont approuvé la convention entre la Commune et les carriers en vue de la mise en œuvre de cette voirie temporaire.

**Point 15 - Servitude de vue - Acquisition d'une portion de parcelle - Chaussée de Wavre -
Projet d'actes - Décision**

L'exploitant de la brasserie *La Branzoise*, dans le centre de Wanze, a entamé des travaux pour construire une terrasse couverte à l'arrière de son restaurant. Ce projet nécessite de prévoir une servitude de vue sur une parcelle communale étant donné que ladite terrasse arrive à moins de 1.90m de la limite de propriété.

En parallèle, une nouvelle voirie a été construite sur la parcelle communale menant à l'arrière de la résidence Val de Mehaigne ; il apparaît que celle-ci est construite en partie sur le bien de l'exploitant de *La Branzoise* pour une superficie de 18m². Il y a donc lieu de régulariser cette situation.

**Point 16 - Réalisation d'un audit des flottes de véhicules de la Commune, du CPAS, de
l'ASBL Vive le Sport et du Centre culturel - Prise d'acte – POINT REPORTE**

Dans le cadre des objectifs de réduction du CO2, le Collège communal a souhaité étudier sa flotte de véhicules ainsi que les flottes du CPAS, de l'ASBL Vive le Sport et du Centre culturel.

Au mois de mai 2019, le bureau d'audit SGS a été désigné pour effectuer cette analyse.

Les Conseillers communaux étaient invités à approuver, sur proposition du Collège communal, le rapport final remis par le bureau d'audit.

**Point 17 - Recours à l'encontre de la décision de fixation du montant de la compensation liée à la
forfaitisation des réductions du PRI - Exercices 2014 à 2019 - Autorisation d'ester en justice**

Chaque année la Région wallonne octroie une compensation liée à la forfaitisation des réductions du PRI pour enfants et personnes à charges à la Commune de Wanze.

La Région wallonne s'est engagée à compenser ces pertes.

Le montant reçu par la Commune de Wanze pour l'exercice 2019 s'élève 80.636,62 €.

Les services ont interrogés le Service Public de Wallonie afin d'obtenir le détail du calcul pour l'exercice 2019 et les exercices précédents. Lorsque le Service Public de Wallonie a répondu, il est apparu que les montants perçus étaient inférieurs aux montants dûs :

	Perte estimée	Compensation	Montants non perçus
2014	124.004,27 €	120.702,35 €	-3.301,92 €
2015	135.744,83 €	109.407,23 €	-26.337,60 €
2016	134.956,16 €	103.782,04 €	-31.174,12 €
2017	110.000,66 €	79.680,93 €	-30.319,73 €
2018	115.368,63 €	83.885,79 €	-31.482,84 €
2019	111.541,95 €	80.636,62 €	-30.905,33 €

Au total des différents exercices, les montants non perçus s'élèvent à 153.521,54 €.

Cette limitation des compensations est due comme pour les compensations Plan Marshall à la limitation des crédits disponibles au budget de la Région wallonne et à la proratisation des compensations. En conséquence, le Collège communal a décidé d'introduire une action en justice auprès du Tribunal de 1ère instance à l'encontre des décisions d'octroi de compensations liées à la forfaitisation des réductions du PRI pour enfants et personnes à charges pour les exercices 2014 à 2019.

Point 18 - Dépense urgente - Réfection de la toiture plate du bâtiment principale des Grandes Ruelles - Prise d'acte

La toiture du bâtiment communal actuellement occupé par le Centre culturel, sis rue Grandes Ruelles à Antheit, est essentiellement constitué d'une toiture inclinée. Une toiture plate abrite uniquement la chaufferie et les sanitaires.

L'étanchéité de cette toiture plate est devenue vétuste et le toit perce à plusieurs endroits malgré les petites réparations effectuées régulièrement.

Vu l'urgence, le Collège communal avait décidé en date du 17 février 2020 d'attribuer le marché de réfection de la toiture plate pour un montant de 5.892,70 € TVAC.

Les Conseillers communaux ont pris acte de la décision du Collège communal du 17 février 2020 et ont approuvé la dépense urgente.

Points 19, 20, 21 - Curage de 2 bassins d'orage à Vinalmont ; Réfection du parking du football à Antheit ; Eléments de sécurité: rue Dony et rue des Vallées - Approbation des conditions des marchés et des modes de passation

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers communaux ont approuvé les conditions et modes de passation des marchés suivants :

- Relance: curage de 2 bassins d'orage. Le montant estimé s'élève à 49.610€ TVAC.
- Réfection du parking du football à Antheit. Le montant estimé s'élève à 50.593,80€ TVAC.
- Eléments de sécurité : rue Dony et rue des vallées. Le montant estimé s'élève à 26.904,35€ TVAC.

Point 22 - Motion pour la modification et le report de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres – Décision

Depuis plusieurs années maintenant, les pouvoirs public, locaux et supralocaux, sont confrontés à la problématique de la gestion des terres de voiries ou des terres excavées, issues de sites en cours d'assainissement. La gestion de celles-ci engendre des surcoûts importants.

Il est nécessaire d'encadrer au mieux la gestion des terres excavées, pour limiter au maximum les surcoûts qui découleraient de dérives.

Néanmoins l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres ne résout pas les problèmes liés au traitement et à la traçabilité des terres.

Les remarques suivantes posent problèmes :

- les seuils de pollution définis sont trop stricts
- aucune mesure transitoire n'a été prévue pour l'entrée en vigueur de cet arrêté dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er mai 2020, ce qui implique une grande insécurité juridique ;
- le certificat de qualité des terres (CQT) n'est pas rendu opposables aux différents acteurs ;
- la remise en cause du CQT par les opérateurs privés se fait exclusivement aux frais du secteur public ;
- la traçabilité des terres n'est pas assurée par les bons de transports actuellement d'application ;
- l'arrêté prévoit des carottages sur site, aucunement représentatifs des terres à évacuer et traiter ;
- le champ d'application des obligations découlant de l'arrêté doit être éclairci dès lors qu'ayant fait l'objet d'interprétations diverses préalablement à son entrée en vigueur ;
- aucune analyse budgétaire de la mise en œuvre de cet arrêté n'a été réalisée ;
- aucune étude n'a par ailleurs été réalisée quant à l'allongement des délais imposés par cette législation ;
- aucun recours n'est prévu à l'encontre des décisions prises par les centre de revalorisation ;
- sont remis en cause la pertinence et la neutralité du choix de recourir du concessionnaire WALTERRE et de son sous-traitant COPRO ;

En conséquence, le Collège communal de Wanze a proposé au Conseil communal de mobiliser les communes, les intercommunales et les impétrants wallons ainsi que la SPGE en vue de presser la Région wallonne de modifier l'arrêté, et d'en reporter l'entrée en vigueur.

Point 23 - Enseignement maternel : ouvertures de classes le 20 janvier 2020 - Confirmation

Le 20 janvier 2020, soit le 11ème jour ouvrable qui suit les vacances d'hiver, la norme est atteinte :

- à l'école de Vinalmont pour l'obtention d'un demi-emploi supplémentaire, 72 élèves inscrits.
- à l'école de Bas-Oha pour l'obtention d'un demi-emploi supplémentaire, 82 élèves inscrits.
- à l'Espace scolaire Jean Bourgeois pour l'obtention d'un demi-emploi supplémentaire, 62 élèves inscrits.

Unanimité pour l'ensemble des points.

Absents : Martine Dabée, Thomas Bols, Nicolas Parent, Nadine Maes, Julie Faniel, Morgane Siple, Loïc Leroy, Virginie Di Notte, Pierre-Yves Colet.

Report du point 1 concernant la présentation du plan zonal de sécurité

Report du point 16 concernant la réalisation d'un audit des flottes de véhicule de la Commune

